

---

## Le psychoéducateur dans votre secteur

Nom: \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



COMMISSION SCOLAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN

Centre Administratif  
350, boul. Champlain Sud  
Alma, Qc  
G8B 5W2

Téléphone : 418-669-6000  
Site internet : [www.cslacst-jean.qc.ca](http://www.cslacst-jean.qc.ca)

---

## La psychoéducation

*Une action directe pour retrouver l'équilibre*



*En milieu scolaire*



COMMISSION SCOLAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN

## Clientèle du psychoéducateur

Élèves qui manifestent des difficultés d'adaptation nuisant à leur épanouissement scolaire, personnel et social.

Exemples de problématiques :

- Agitation, problème d'attention
- Inhibition, retrait social
- Rejet par les pairs
- Symptômes de dépression
- Symptômes d'anxiété
- Climat de classe difficile
- Intimidation
- Violence
- Etc.

Le psychoéducateur a aussi un rôle de soutien et de conseil auprès des directions, des enseignants, des parents, et des autres intervenants qui gravitent autour de ces élèves.

Intervention ponctuelle en cas de crise.

L'élève de plus de 14 ans peut consulter de son propre gré le psychoéducateur de son école. Celui de moins de 14 ans a besoin de l'autorisation de ses parents.

## Accéder au service de psychoéducation

En lien avec la démarche d'aide en vigueur dans toutes les écoles de la commission scolaire, après plusieurs interventions, si vous constatez que les problèmes que manifestent l'enfant demeurent importants, il est possible que ces besoins nécessitent de l'aide professionnelle.

Vous pouvez :

- Consulter le tuteur ou la direction qui vous référera auprès du psychoéducateur concerné.
- Contacter directement le psychoéducateur en appelant à son bureau. Une fois l'autorisation des parents obtenue, le psychoéducateur pourra intervenir auprès du jeune.

## Le travail du psychoéducateur

- \*Dépistage des difficultés d'adaptation
- \*Évaluation continue des difficultés, et ce dans plusieurs contextes:
  - classe
  - cour de récréation
  - déplacements
  - avec les spécialistes
  - transport scolaire
  - milieu familial, etc.

Moyens d'évaluation :

- Échange d'informations avec les collaborateurs
- Observations
- Entrevues
- Questionnaires
- Tests normalisés (pour situer les problèmes du jeune par rapport à une norme établie)
- \*Planification (élaboration d'un plan d'intervention adapté aux besoins et d'un programme d'intervention approprié, et ce, en faisant appel aux partenaires concernés, le cas échéant)
- \*Assurer la mise en place du programme et de ses modalités.
- \*Intervention individuelle, de groupe, ou en sous-groupe.
- \*Gérer sa pratique de manière à en assurer la rigueur et la pertinence.

Le psycho-éducateur répond à un code de déontologie régi par son Ordre professionnel.